

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DU 18 DECEMBRE 2009

Présents : Mr. François HERVE, Mr. Jean Claude CROZE , Mme Evelyne SIMON , Mme Florence DUNOYER, Mme Agnès GOUTTE, Mr Michel BERNADINI, Mr Philippe VARON, Mme Catherine CHOUVET, Mr Alexis BOLLARD, Mme Marthe MASSONNAT, Mr Stéphane TRONCY, Mr Emmanuel BAYET, Mr Jean Michel FLAN, Mr David ROULAND, Mme Claudine GILQUIN

Absents ayant donné pouvoir :

M. Yves MASSARD COMBE donne pouvoir à Mr François HERVE,
Mr Jean Marc BORNAND donne pouvoir à Mr. Jean Claude CROZE
M. Jean Pierre ROSIQUE donne pouvoir à Mr Jean Michel FLAN
Mme Christiane ANASTASI CLERC donne pouvoir à Florence DUNOYER

M. le Maire nomme 2 secrétaires de séance : Marthe MASSONNAT - Claudine GILQUIN

• **Modification des tarifs de réservation de la salle des fêtes**

Les tarifs suivants ont été proposés pour toute nouvelle demande de location de la salle à partir du 1^{er} Janvier 2010, en remplacement des tarifs en vigueur depuis 2003. Ils tiennent compte des équipements mis en place (sonorisation, lave-vaisselle) ; et se situent dans une fourchette médiane des coûts de location au sein des communes voisines.

	Location de la salle		Chauffage (*)		Caution	
	Ancien tarif / nouveau tarif	Ancien tarif / nouveau tarif	Ancien tarif / nouveau tarif	Ancien tarif / nouveau tarif	Ancien tarif / nouveau tarif	Ancien tarif / nouveau tarif
Tarif Journée ou soirée						
Particuliers Résidents	103 € 125€	60€ 80€	610€	800 €		
Particuliers hors commune	175€ 225€	60 € 80€	610€	800 €		
Associations saintinoises pour manifestation à but lucratif hormis APE	50€ 80€	60€ 60€		400€		
Tarif Week-end						
Particuliers Résidents	173 € 200€	60€ 80€	610€	800 €		
Particuliers / associations hors communes	350€ 450€	60€ 80€	610€	800 €		
Associations saintinoises pour manifestation à but lucratif hormis APE		150€	60€ 60€		400€	

Il sera procédé à un état des lieux avant et après les locations et ne sera sortie que la vaisselle demandée.

En outre, un supplément de 30€ / hr pourra être retenu sur la caution dans les cas de nettoyage non ou mal effectué.

(*) Tarif Chauffage appliqué 5 mois par an (de novembre à mars inclus)

→ **Voté à l'unanimité 19 voix pour**

- **Personnel communal**

Suite au départ à la retraite d'une employée communale, il est proposé la suppression d'un poste de titulaire et création d'un poste de contractuel à temps partiel (14 heures / semaine)

→ **Voté à l'unanimité 19 voix pour**

- **Allocation d'une indemnité au comptable du trésor de 349€**

→ **Absentions 3 - Contre 1 - Pour 15**

- **Renouvellement de la convention d'assistance technique de l' ATESAT**

L'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) est une mission de service public de proximité fournie par l'Etat pour les collectivités locales de taille et de ressources limitées (ex : interventions de la DDEA)

Elle permet ainsi de répondre aux attentes des collectivités ne disposant pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

Notre commune bénéficie de cette assistance pour autant que la convention soit renouvelée pour 2010 , et ceci pour un coût de 1630€ par an. (Convention renouvelée tous les 2 ans)

→ **Abstention 1 - Contre 0 - Pour 18**

- **Programme ADSL à Brison les Oliviers :**

Le Conseil Général de Savoie va engager 5M€ dans le programme ADSL de couverture des zones d'ombre qui privent 3000 abonnés d'Internet.

Notre commune, et plus précisément Brison les Oliviers, est concernée par ce programme qui entre dans sa phase active.

Les entreprises concernées sont :

- Assistant à maîtrise d'ouvrage : SETEC Telecom
- Maîtrise d'œuvre : Ambition Telecom et Réseau et Egis Mobilité

Le Conseil Général propose

- De prendre en charge les coûts d'aménagement

- Que la liaison électrique et la gestion de l'abonnement annuel soient à la charge de la commune. Ce coût annuel serait de 350 € et comprendrait:
 - Un abonnement compteur de 6kVA
 - La consommation des 3 armoires NAZRO de 9kW/h

Avant de poursuivre cette étude, le Conseil municipal doit se prononcer sur la proposition du Conseil Général

Planning prévu : début des travaux en juin 2010 pour une couverture complète fin décembre 2010.

Considérant l'attention particulière dont fait l'objet ce projet de la part de la commune depuis plusieurs mois, le conseil est appelé à poursuivre la démarche.

→ **Voté à l'unanimité 19 voix pour**

- **Décision modificative budgétaire:**

Afin de pouvoir régler les factures fournisseurs pour la fin de l'année, il est nécessaire d'effectuer des virements entre chapitres budgétaires, cela n'affectant aucunement l'équilibre global des comptes:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6042: Achat presta service sauf terra		4 500.00€
D 60612 Energie électricité		1 652.00€
D6262 Frais de télécommunication		260.00€
D 628: Divers		1 188.00
TOTAL D 011: Charges à caractère général		7600.00€
D 6413: Personnel non titulaire	5 000.00€	
TOTAL D 012 Charge de personnel	5 000.00€	
D 022 Dépenses imprévues de fonctionnement	2 600.00€	
TOTAL D 022 Dépenses imprévues Fonc.	2 600.00€	

→ **Voté à l'unanimité 19 voix pour**

- **Transfert du centre nautique d'Aix-les-Bains à la CALB : vote du rapport de la Clet.**

A partir de 2010 la CALB prend le centre nautique de la commune d'AIX. Le conseil prend connaissance des éléments essentiels de la Clet. Il est précisé que tout comme pour l'Opah, le coût de charges induit viendra en déduction de la contribution de la Calb à la Ville d'Aix pour un montant de 815226 €. Toutefois, les investissements futurs comme le déficit

d'exploitation seront financés par la CALB. Enfin les prix d'entrée seront les mêmes pour les résidents des 18 communes Calb et la gratuité des scolaires est garantie.

Le rapport de la Clet est mis au vote. Il est précisé que l'évaluation des transferts de charge est déterminée à la date du transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

→ **Absentions 12 - Contre 6 - Pour 1**

- **Transfert de l'OPAH d'Aix-les-Bains à la CALB : vote du rapport de la Clet.**

L'OPAH (**Opération programmée d'amélioration de l'habitat**) constitue depuis trente ans l'outil principal par lequel est réalisée la réhabilitation des centres urbains et des bourgs ruraux. Son but est de créer des conditions pouvant inciter des investisseurs, mono-propriétaires ou copropriétaires, à investir dans l'amélioration ou la réfection de logements existants dans le cadre de location encadrée. Il est précisé que ce transfert occasionne une déduction de 79 100 € de l'attribution de compensation versée par la Calb à la Ville d'Aix les Bains. Le conseil est invité à se prononcer sur l'évaluation de charges du rapport présenté.

→ **Voté à l'unanimité 19 voix pour**

- **Augmentation du tarif horaire des employés municipaux pour les travaux en régie:**

Il convient d'ajuster le tarif horaire des employés municipaux pour l'évaluation des travaux réalisés en régie.

Ancien tarif: 22.50 € (tarif 2003) - nouveau tarif 25.00 €

→ **Voté à l'unanimité 19 voix pour**